DÉCLARATION PRÉALABLE D'INTENTION de GRÈVE

A faire parvenir au secrétariat de la circonscription de rattachement
48 heures avant la grève dont 1 jour travaillé

- Par écrit et un seul envoi par personne
- Par voie électronique (émanant de l'adresse académique) sur la boite courriel de la circonscription ou par courrier à l'adresse de la circonscription

La loi impose "à toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école primaire de déclarer au moins 48 heures avant la grève son intention d'y participer."

En conséquence, je vous informe de mon intention de participer au mouvement de grève du

Conformément à l'article L.133-5 du Code de l'éducation, je vous rappelle que cette déclaration d'intention est "couverte par le secret professionnel" et ne peut être "utilisée que pour l'organisation, durant la grève, du service mentionné à l'article L. 133-4."

Ceci est une déclaration d'intention qui ne présage en rien de ma participation effective à ce mouvement de grève.

Je soussigné(e) ○ M ○ Mme

Fonction

Lieu d'exercice de la fonction le jour de la grève

Circonscription de

Déclare son intention de participer au mouvement de grève du jour indiqué ci-dessus.

Fait le À

Signature
(à apposer uniquement sur la version papier)